

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Chers parents,

Le présent document a pour but de vous informer au sujet du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence instauré à notre école.

Comme vous le savez, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (M.E.E.S.) a demandé aux établissements scolaires d'élaborer un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Beaucoup d'éléments devant constituer ce plan existaient déjà à l'école de la Pléiade.

Les membres du personnel et la direction de l'établissement de l'école de la Pléiade ont élaboré le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Il a été adopté par le conseil d'établissement.

Vous pouvez trouver notre plan de lutte en version intégrale sur le site Internet de notre école à l'adresse suivante ou en [cliquant ici](#).

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence ou intimidation ≠ Conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane. Le caractère répétitif et le sentiment de détresse sont toujours présents dans un cas d'intimidation. L'élève se sent rejeté, impuissant et souvent freiné pour demander de l'aide par peur de représailles. De plus, la violence est toujours intentionnelle et se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes. La violence verbale est celle qui s'entend et qui blesse autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

Les règles de conduites

Les règles de conduites sont annuellement présentées aux élèves lors d'une activité sur le civisme et transmises aux parents en début d'année scolaire. Se référer au document « [règles de vie et de conduite](#) » pour plus de détails, aussi disponible sur le site internet de l'école.

La collaboration des parents

La place du parent est très importante. L'école a besoin de l'appui du parent pour que toute intimidation ou toute violence cesse. Tout comme le français ou les mathématiques, le comportement exempt d'intimidation ou de violence s'apprend. Il faut l'expliquer à l'enfant, lui faire comprendre et modéliser le comportement adéquat. Le discours à l'enfant doit être similaire à la maison et à l'école.

Les mesures de prévention et d'intervention

Interventions de proximité

Surveillance active (vestes de couleur), présence d'intervenants (TES), brigades d'élèves et locaux supervisés.

Formation du personnel

Formations suggérées sur le racisme systémique, les comportements sexualisés (Fondation Marie-Vincent), diversité sexuelle/de genre, etc.

Sensibilisation des élèves

Ateliers CCQ (éducation à la sexualité, consentement), semaine contre la violence et l'intimidation, interventions de la policière-éducatrice (taxage, cyberintimidation), et utilisation de la littérature jeunesse, etc.

Les actions entreprises lorsqu'un acte est constaté par un élève, un membre du personnel de l'école ou toute autre personne

Par les élèves (témoins ou victimes)

- Demander de l'aide et signaler la situation à un adulte de confiance

Par le personnel

- Assurer la sécurité et le soutien de la victime et des témoins
- Faire cesser le comportement et rappeler les règles
- Clarifier les faits avec les élèves concernés
- Informer les parents et la direction
- Effectuer un suivi auprès de la victime

Par la direction ou responsable

- Évaluer la situation et les besoins.
- Déclencher le protocole approprié.
- Assurer la consignation officielle et le suivi.
- Communiquer avec les parents selon les obligations légales.

Spécifique aux situations de violence sexuelle

- Rassurer et signaler rapidement (direction, DPJ).
- Appliquer les protocoles spécialisés et assurer le suivi.

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes aux élèves victimes ainsi que celles offertes aux témoins ou auteurs de tels actes

Les mesures sont adaptées selon les besoins des élèves et s'appuient sur un protocole-école

Pour les victimes

Offrir du soutien individualisé

Assurer un suivi et collaborer avec les parents et les ressources du milieu scolaire

Renforcer le sentiment de sécurité et les compétences sociales

Pour l'élève instigateur

Encadrer et appliquer le protocole école

Faire des interventions éducatives

Assurer un suivi régulier et communiquer avec les parents pour prévenir la récidive

Pour les témoins

Soutenir et rassurer

Sensibiliser à leur rôle et à la confidentialité

Enseigner des comportements attendus

Suivi au besoin

Cas de violence à caractère sexuel

Appliquer le protocole spécifique

Offrir du soutien
Communiquer avec les parents et les ressources éducatives

Procédures pour faire un signalement ou pour formuler une plainte

Voici le lien vers le document qui explique les étapes à suivre pour formuler une plainte.

[Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte](#)